

Plan de Prévention du Risque inondation Meuse aval

Cartographie réglementaire Commune de Les Avelles Planche n° 1

PRÉFET
DES ARDENNES

Direction
départementale
des territoires

Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière digne
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse
- Sections cadastrales

Vo pour être annexé à mon arrêté
N° 2022-011 Du 13/07/2022
A Charleville-Mézières, le 13/07/2022
Le préfet des Ardennes

Alain BUCQUET

Echelle: 1/25 000
Janvier 2022

